



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 avril 2014**

--- o0o ---

L'an deux mille quatorze, le seize avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), LAMOTHE (a procuration pour M. DUCASSE), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mmes BRUGAT, COUFFIGNAL, M. BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mme THIEBLIN, M. TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE.

Etaient excusés : M. DUCASSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. BROQUÈRES).

Un scrutin a eu lieu, Mme COUFFIGNAL Laurine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n°14

DELIBERATION

Rapporteur : M. LAMOTHE

Objet : Participation de la commune à ERDF « CALONGE »

Vu le devis établi par ERDF d'un montant de **6 984,84 € TTC** pour les travaux d'extension du réseau desservant le projet de lotissement CALONGE.

Considérant que cette participation incombe légalement à la commune en tant que service compétent en matière d'urbanisme.

Sur proposition des services techniques de la Commune, et avis favorable du bureau des adjoints, il est décidé de payer à E. R. D. F. cette contribution financière.

Il est précisé que les crédits sont prévus au Budget de la Commune pour l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré

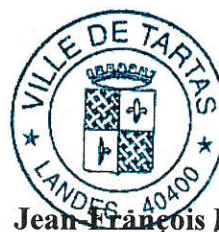
Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable et décide de payer à E. R. D. F. cette contribution financière.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES